



Part sur la propriété des biens (pas de contrat de mariage)

Par **Marie**, le **12/11/2008** à **21:53**

Bonjour,

Mon mari et moi avons commencé à faire construire avant de nous marier et quand nous sommes passés devant le notaire pour l'achat du terrain et la construction de la maison, nous avons fait des parts. Ma part à moi est de 30% du bien total, mon mari ayant plus d'apport financier à ce moment là. A l'époque je n'avais pas bien regardé et j'avais signé. Quand nous nous sommes marié, la construction de la maison commençait à peine. Cependant maintenant je me rends compte que l'apport de mon mari à l'époque couvrait surtout une bonne part de l'achat du terrain et que nous avons contribué tous les deux à l'avancement et la finition des travaux de la maison avec nos 2 salaires.

Ma question est de savoir si l'on peut revenir en arrière pour les parts de chacun. Mon mari n'est pas contre mais il n'ira pas chercher l'info.

Est-il donc possible de faire 50/50 ?

Merci d'avance de votre réponse.